

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT
DECHARGE DE RESPONSABILITE



En s'inscrivant à la course « Dino Run Istres » le dimanche 18 septembre 2022 organisée par l'Office Municipal des Sports d'Istres dans le cadre de la manifestation « Faites du Sport d'Istres », vous vous engagez à dégager l'organisateur, de toutes responsabilités en cas d'accident de toute nature que ce soit et assurez renoncer à toute action à son encontre.

Vous reconnaissez qu'il vous appartient de souscrire une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout type de dommages matériels ou corporels causés à un tiers.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de cette course à obstacles, être apte à la pratique de la marche, de la course en terrain naturel et **de la nage**, et avoir pris toutes les mesures nécessaires afin de garantir au maximum votre intégrité physique, dans la mesure où le parcours proposé sera adapté selon les critères d'inscription et certifié sécurisé par les autorités compétentes.

Vous vous engagez à suivre les règles de conduite et de sécurité qui vous ont été données par l'organisateur ainsi qu'à respecter l'environnement et le site.

Vous vous engagez à respecter le code de la route (parcours 7km).

En s'inscrivant à la « Dino'Run Istres » vous donnez votre accord à l'organisation d'utiliser et d'exploiter les photos et vidéos, en totalité, prises pendant la manifestation, à des fins commerciales et promotionnelles.

En confirmant votre inscription, vous acceptez ces conditions de décharge de responsabilité.

Ce document pourra être utilisé dans le cadre de la loi dans le cas où l'association organisatrice l'Office Municipal des Sports d'Istres ou vous, décidez de porter réclamation.

L'Office Municipal des Sports d'Istres, organisateur de « Dino'Run Istres »

